



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1820 MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE SECTEUR PRÉCIEUX-SANG

Aux personnes intéressées par un projet de règlement
modifiant le règlement de zonage numéro 1787

Conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), AVIS PUBLIC est donné que, lors de la séance du 7 juillet 2025, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 1820 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1787 afin de réduire le nombre maximal d'étages d'un bâtiment principal pour certains usages dans la zone P05-524 (Secteur Précieux-Sang)** ».

Ce premier projet de règlement a pour objet de réduire, dans la zone P05-524, de 6 à 2 le nombre maximal d'étages pour un bâtiment principal, et ce, pour les usages « Habitation collective (H-5) », « Commerce agricole (C-4) », « Service communautaire et public (P-1) » et « Récréation intérieure (R-2) », à structure isolée.

Description approximative de la zone P05-524

La zone P05-524 est située de part et d'autre du chemin du Saint-Laurent et comprend les immeubles portant les numéros 10995, 11000, 11001 et 11005 du chemin du Saint-Laurent ainsi que le 7525 de la route du Missouri. On y retrouve notamment l'église, l'école Boutons-d'Or, la Salle communautaire Le Saint-Laurent, la bibliothèque, les terrains des loisirs ainsi que la Résidence au Soleil Levant.

Une assemblée publique de consultation sur ce premier projet de règlement aura lieu le **lundi 18 août 2025 à 18 h**, à la salle du Conseil, située à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot à Bécancour. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou un autre membre du conseil désigné par la mairesse expliquera le premier projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce premier projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire.

Ce premier projet de règlement et l'illustration de la zone P05-524 peuvent être consultés à l'hôtel de ville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ville de Bécancour, le 30 juillet 2025.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville